

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 407

24 février 2006

SOMMAIRE

ADS (Luxembourg) One, S.à r.l., Luxembourg . . .	19494	Loca-Nord S.A., Heinerscheid.	19496
ADS (Luxembourg) One, S.à r.l., Luxembourg . . .	19495	Loke S.A., Luxembourg	19523
ADS (Luxembourg) Three, S.à r.l., Luxembourg . .	19505	Lucarnon S.A., Luxembourg	19520
ADS (Luxembourg) Three, S.à r.l., Luxembourg . .	19506	Lucien Heinz, S.à r.l., Deiffelt	19519
Asyris S.A., Luxembourg.	19507	Luminart S.A., Ehlerange	19518
Au Point Carré, S.à r.l., Luxembourg	19490	Lyx, S.à r.l., Luxembourg.	19517
BAT S.A., Diekirch.	19496	M.A.H. Investments S.A., Luxembourg	19533
Berber S.A., Luxembourg	19507	Malerbetrieb Burg & Kirch, S.à r.l., Muenschecker	19532
Blue Crown Investment, S.à r.l., Luxembourg . . .	19523	Marsango Financière S.A., Luxembourg	19495
Boulangerie-Pâtisserie Jeitz, S.à r.l., Consdorf . . .	19518	Mobicar S.A., Luxembourg	19536
Brevik Capital S.A., Luxembourg.	19527	Monastyrsky, Zyuba, Semenov & Partners, S.à r.l.,	
Clarence Concept, S.à r.l., Lipperscheid	19516	Luxembourg	19516
Coiffure Annette et Guy, S.à r.l., Ettelbruck.	19527	Orgalux A.G., Weiswampach	19501
Compagnie Financière Industrielle S.A., Luxem-		Painworld, S.à r.l., Luxembourg	19533
bourg.	19536	Painworld, S.à r.l., Luxembourg	19534
Connexion S.A., Luxembourg.	19490	Palador S.A., Luxembourg	19504
Dahm Gregor et Fils, S.à r.l., Diekirch.	19528	Peinture Adams, S.à r.l., Diekirch.	19501
Deimex S.A., Boevange.	19490	PMK International S.A., Luxembourg	19517
DIA TritonCo 4 (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-		Propinvest Holding S.A., Luxembourg.	19533
bourg.	19492	Quincaillerie Rollmann, S.à r.l., Echternach	19492
East-West Trading Company, GmbH., Diekirch . .	19491	Repco 10 S.A., Luxembourg	19497
Etablissements Guy Schuh, S.à r.l., Colpach-Bas . .	19528	Repco 10 S.A., Luxembourg	19500
Etangs de Mechelsbach, S.à r.l., Erpeldange	19519	Repco 8 S.A., Luxembourg	19529
Etangs de Mechelsbach, S.à r.l., Erpeldange	19519	Repco 8 S.A., Luxembourg	19532
EUREFI, European Repro Finance S.A., Luxem-		Restaurant Chinois Long Zhu, S.à r.l., Redange-	
bourg.	19490	sur-Attart	19532
Euro Art Luxembourg, S.à r.l., Vianden	19518	San Pantaleo S.A.H., Luxembourg	19516
Figestco, S.à r.l., Luxembourg	19519	Scholtes et Brauch S.A., Ettelbruck	19528
Figestco, S.à r.l., Luxembourg	19519	Schongzentral Goedert-Dellere, S.à r.l., Ettelbruck	19528
Figestco, S.à r.l., Luxembourg	19519	Schongzentral Goedert-Dellere, S.à r.l., Ettelbruck	19528
Galea Finance S.A., Luxembourg.	19517	Schwabenheim, GmbH, Diekirch	19492
Galea Finance S.A., Luxembourg.	19517	Semeraro Investments S.A., Luxembourg.	19506
Gift World S.A., Diekirch	19496	Skandia Réassurance S.A., Luxembourg	19534
(Le) Grain de Sel, S.à r.l., Rombach-Martelange. . .	19518	Socoal Holding S.A., Luxembourg	19496
Grizzly Partners S.A., Luxembourg	19504	Socoal Holding S.A., Luxembourg	19496
Haro S.A., Luxembourg	19523	Sovendi S.A., Remerschen.	19497
Hemi Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19507	Start 97, S.à r.l., Doncols	19492
Joval S.A., Luxembourg	19504	Trento Properties S.A., Luxembourg.	19501
Kietschter Stuff, S.à r.l., Koetschette.	19518	Vantage Holding S.A., Luxembourg.	19493
King's Club, S.à r.l., Luxembourg.	19493	Vantage Holding S.A., Luxembourg.	19497
Lampas Royal Participations S.A., Luxembourg. . .	19495	Vincat Holding S.A., Luxembourg	19504
Lampas Royal Participations S.A., Luxembourg. . .	19495	Vincat Holding S.A., Luxembourg	19504

EUREFI, EUROPEAN REPRO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 36.110.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2005

Conseil d'administration:

Monsieur Charles Kieffer, Commerçant, demeurant à Steinsel (administrateur délégué);
Madame Suzette Elsen, Employée privée, Steinfort;
Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg;
Monsieur Frank Baden, Notaire, Luxembourg;
Monsieur Carlo Schlessler, Employé privé, Luxembourg;
Monsieur Victor Backes, Employé privé, Hobscheid.
Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099723.3/3083/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

AU POINT CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré.
R. C. Luxembourg B 83.376.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Signature.

(099914.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CONNEXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.040.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

R. Turner

Réviseur d'entreprises

(099956.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

DEIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 47.
R. C. Luxembourg B 103.958.

—
L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEIMEX S.A., avec siège social à L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 475 du 25 juin 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2005, non encore publié au dudit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.958.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Francisco Franco Sanchez, commerçant, demeurant à B-4820 Dison, 53, avenue Reine Elisabeth,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Le transfert du siège de la société de Troisvierges à L-9740 Boevange, maison 47, avec effet au 1^{er} septembre 2005 et la modification subséquente de l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Boevange.»

2.- La démission de Monsieur Gerardo Torres Del Castillo de sa fonction d'administrateur avec décharge.

3.- La nomination de Monsieur Francisco Bernabeu en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Troisvierges à L-9740 Boevange, maison 47, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2005 et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Boevange.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gerardo Torres Del Castillo de sa fonction d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Monsieur Francisco Bernabeu, administrateur de sociétés, né à Barcelona (Espagne), le 22 janvier 1974, demeurant à Barcelona (Espagne), C. Gelabert 3211.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: F. Sanchez, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 octobre 2005, vol. 319, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 octobre 2005.

A. Holtz.

(903418.3/2724/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.641.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(903428.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

DIA TritonCo 4 (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 110.899.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé le 27 octobre 2005:

1 de transférer le siège social de la Société au 46A, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg; et

2 d'accepter la démission de M. Dominique Robyns, avec effet immédiat, et de nommer M. Godfrey Abel, comptable, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 30 avril 2006.

En outre, suivant un contrat de transfert de parts sociales conclu le 27 octobre 2005, la société TRITON MANAGERS II LIMITED, une société régie par le droit du Jersey, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE 4 8PX, les Iles Anglo-Normandes, est devenue le seul détenteur de l'ensemble des cent soixante-quatorze (174) parts sociales de catégorie A, cent soixante-trois (163) parts sociales de catégorie B et cent soixante-trois (163) parts sociales de catégorie C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIA TritonCo 4 (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099917.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

SCHWABENHEIM, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 97.910.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(903429.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

START 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 106.932.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(903432.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

QUINCAILLERIE ROLLMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.
R. C. Luxembourg B 108.249.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903453.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

19493

KING'S CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 58.743.

—
Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2005

Gérance

La société à responsabilité limitée ANCORA DE ORO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Berdorf, représentée par son gérant Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf, associée unique-suivant-cession de parts du 28 avril 2000 de la société à responsabilité limitée KING'S CLUB, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg, inscrite au registre de commerce de la Ville de Luxembourg sous le numéro B 58.743, a pris la décision suivante:

Est démis de ses fonctions de gérant technique Monsieur Michaël Fernando Da Silva, cuisinier, né le 8 octobre 1983 à Villerupt (54), demeurant à F-54190 Villerupt, 25, rue des Chênes.

Est nommé comme gérant technique pour l'établissement de restauration pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Claude Weyrich, cuisinier, né le 23 juillet 1952 à Differdange, demeurant à L-1520 Luxembourg, 44, rue Adolphe Fischer.

Est confirmé comme gérant technique pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques pour une durée indéterminée Monsieur Carmelo Speciale, serveur, né le 7 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-1541 Luxembourg, 27, boulevard de la Fraternité.

Est confirmé comme gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Jean Speller, employé privé, né le 11 octobre 1946 à Echternach, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf.

La société se trouve valablement engagée pour l'établissement du débit de boissons alcooliques et non alcooliques par les signatures conjointes du gérant technique Carmelo Speciale susdit et du gérant administratif et pour l'établissement de restauration par les signatures conjointes du gérant technique Jean-Claude Weyrich susdit et du gérant administratif.

Les frais de la présente et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

Fait et passé à Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour l'associée unique ANCORA DE ORO, S.à r.l.

J. Speller

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04932. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099947.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

VANTAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.555.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires tenue en date du 30 septembre 2005 et délibérant sur les comptes 2002, 2003 et respectivement de l'année 2004, que:

- M. Francis X. Morrissey, 767, Fifth Avenue, 26th Floor, 10153 New York City, USA (né le 14 octobre 1942 à Massachusetts, USA), ainsi que Dr. Ernst J. Walch, Zollestrasse 9, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein (né le 12 mai 1956 à Vaduz, Liechtenstein), ainsi que M. Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), et ainsi que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 17 août 1953 à Luxembourg, Luxembourg) furent réélus en tant qu'administrateurs de la société de sorte que leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

- EUROFIRM TRUST ESTABLISHMENT, Steinort 642, FL-9497 Triesenberg, Liechtenstein fut réélu comme commissaire aux comptes de sorte que leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099977.3/263/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ADS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 103.715.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of November at 5.30 p.m.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ADS (LUXEMBOURG) TWO, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 103.714,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on November 14, 2005.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

(i) ADS (LUXEMBOURG) TWO, S.à r.l. is the sole shareholder and final beneficial owner (the Sole Shareholder) of ADS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 103.715, by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 15 dated January 7, 2005 (the Company);

(ii) the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

(iii) the Sole Shareholder approves the interim balance-sheet of the Company for the period from January 1, 2005 through to November 14, 2005;

(iv) the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and act as liquidator;

(v) the Sole Shareholder, in its capacity as owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

(vi) the Company be thus liquidated and that the liquidation be closed;

(vii) full discharge be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholdery of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de novembre à 17.30 heures.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADS (LUXEMBOURG) TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.714,

ici représenté par M. Xavier Nevez, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 14 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) ADS (LUXEMBOURG) TWO, S.à r.l. est l'associé unique et le bénéficiaire économique final (l'Associé Unique) de ADS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.715, constituée par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 15 daté du 7 janvier 2005 (la Société).

(ii) le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

(iii) l'Associé Unique approuve le bilan intérimaire de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 14 novembre 2005;

(iv) l'Associé Unique décide de liquider la Société avec effet immédiat et d'agir comme liquidateur;

(v) l'Associé Unique, en sa capacité de propriétaire de toutes les parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;

(vi) la Société est ainsi liquidée et la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(viii) les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(104218.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

ADS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 103.715.

Les comptes de clôture au 14 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(104220.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

MARSANGO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 92.239.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(099958.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

LAMPAS ROYAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(100070.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

LAMPAS ROYAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(100069.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

19496

GIFT WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 98.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903433.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

BAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 97.472.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 novembre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(903434.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 novembre 2005.

LOCA-NORD, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 2A, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 93.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 12 octobre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(903454.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

SOCOAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK02995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100200.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SOCOAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.883.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK02994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100195.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SOVENDI, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Wäistrooss.
R. C. Luxembourg B 92.693.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(099959.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

VANTAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature
Un mandataire

(099962.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

REPCO 10 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.728.

In the year two thousand and five, on the eighth of November, at 10.45 a.m.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 10 S.A., a company having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.728 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Aurélie Melchior, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Maître Frédérique Hengen, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I. According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) divided into 2,478 shares of category A («Shares A») and 822 shares of category B («Shares B») being together with shares A «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of an authorized capital and authorised issue of loan note in an aggregate maximum amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) and granting of a relating power of attorney to the board of directors of the Company for a period of three years starting from the date of publication of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital by way of board meetings;

2. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the creation of an authorised capital by way of the creation of a third paragraph that shall henceforth be read as follows:

In its English version:

«Art. 5. Share Capital - Authorised Capital

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

3. Appointment of Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Lebanon (Beirut) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, as ordinary director of the Company, for a term ending on February 23, 2006;

4. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and/ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to create an authorized capital and authorised issue of loan note in a maximum aggregate amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) and to subsequently authorise the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company and/or to issue the loan note(s) within the limits of the newly created authorized capital by way of board meetings for a period of three years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed in accordance with law.

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company and to add a third paragraph to article 5 of the articles of association so as to reflect the creation of an authorised capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital - Authorised Capital

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to appoint Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Lebanon (Beirut) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, as ordinary director of the Company, for a term ending on February 23, 2006.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated at 11.00 a.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they sign together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit novembre, à 10.45 heures.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 10 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.728, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, en date du 15 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutateur, Maître Frédérique Hengen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le Président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 2.478 Actions A et 822 Actions B (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y eu de convocation préalable.

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'un capital autorisé et autorisation de l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant global maximum de 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) et délégation de pouvoir afférente au conseil d'administration de la Société, pour une période de trois ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant se tenir sur base du présent agenda, d'augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé par la tenue de réunions du conseil d'administration;

2. Subséquent amendement de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création d'un capital autorisé par la création d'un troisième paragraphe qui devra désormais être lu comme suit dans sa version française:

Art. 5. Capital Social - Capital Autorisé

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisé dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.»

3. Nomination de Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né au Liban (Beirut) le 29 juin 1966, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, en qualité d'administrateur ordinaire de la Société, jusqu'au 23 février 2006;

4. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de créer un capital autorisé et d'autoriser l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant maximum de 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) et de subséquentement auto-

riser le Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société et/ou d'émettre le ou les emprunts obligataires endéans les limites du capital autorisé nouvellement créé par voie de la tenue de réunions du conseil d'administration pour une période de trois ans à compter de la publication du présent acte, au conseil d'administration de la Société, laquelle période peut être renouvelée en conformité avec la loi.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société et d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 5 des statuts afin de refléter la création d'un capital autorisé, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social - Capital Autorisé

5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisé dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né au Liban (Beirut) le 29 juin 1966, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, en qualité d'administrateur ordinaire de la Société, jusqu'au 23 février 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Rabia, A. Melchior, F. Hengen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 22, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(104614.3/230/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

REPCO 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.728.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1850 du 8 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(104615.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ORGALUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 103.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 novembre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903455.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

PEINTURE ADAMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Diekirch, 57, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 103.818.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(903478.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 novembre 2005.

TRENTO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.144.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- TRENTO PARTNERS S.A., ayant son siège à 24, De Castro Street, Wickhams Cay I Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 novembre 2005.

2.- SIGNES S.A., une société anonyme ayant son siège à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société SIGNES S.A.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de TRENTO PROPERTIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société pourra investir, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir et être propriétaire de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut investir dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères détenant des valeurs mobilières ou immobilières.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-), représenté par mille six cent cinquante (1.650) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et paiement

Les statuts étant ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1.- TRENTO PARTNERS S.A., prédésignée, mille six cent quarante-neuf actions	1.649
2.- SIGNES S.A., prédésignée, une action	<u>1</u>
Total: mille six cent cinquante actions	1.650

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a. Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
- b. Madame Maud Martin, employée privée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
- c. Madame Rose Lugli, employée privée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Sixième résolution

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme Monsieur Vincent Goy prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendu dans son sens le plus large. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué conformément aux dispositions de la loi et de l'article 6 des statuts. Le mandat de l'administrateur-délégué expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2008.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Biren, V. Goy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 2005, vol. 433, fol. 88, case 2. – Reçu 1.650 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104454.3/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

19504

GRIZZLY PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.162.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099964.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

PALADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 64.540.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099967.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

JOVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 94.542.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(099971.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

VINCAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.359.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100061.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

VINCAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.359.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100062.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ADS (LUXEMBOURG) THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 103.823.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of November at 5.50 p.m.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l. in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 103.824, in liquidation pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated May 23, 2005, duly represented by its liquidator, BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, a Delaware limited liability company, incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office in the state of Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State - Division of Corporations of the state of Delaware under number 3229725,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Boston (United States of America) on November 14, 2005.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

(i) ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l. in liquidation, is the sole shareholder and final beneficial owner (the Sole Shareholder) of ADS (LUXEMBOURG) THREE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 103.823, by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 32 dated January 12, 2005 (the Company);

(ii) the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

(iii) the Sole Shareholder approves the interim balance-sheet of the Company for the period from January 1, 2005 through to November 14, 2005;

(iv) the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and act as liquidator;

(v) the Sole Shareholder, in its capacity as owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

(vi) the Company be thus liquidated and that the liquidation be closed;

(vii) full discharge be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholdery of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de novembre à 17.50 heures.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l. en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.824, en liquidation, suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen daté du 23 mai, 2005, dûment représenté par son liquidateur, BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, immatriculée auprès du Secretary of State - Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 3229725,

ici représenté par M. Xavier Nevez, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Boston (Etats-Unis d'Amérique), en date du 14 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l. en liquidation est l'associé unique et le bénéficiaire économique final (l'Associé Unique) de ADS (LUXEMBOURG) THREE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.823, constituée par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 32 daté du 12 janvier 2005 (la Société).

(ii) le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

(iii) l'Associé Unique approuve le bilan intérimaire de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 14 novembre 2005;

(iv) l'Associé Unique décide de liquider la Société avec effet immédiat et d'agir comme liquidateur;

(v) l'Associé Unique, en sa capacité de propriétaire de toutes les parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;

(vi) la Société est ainsi liquidée et la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(viii) les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(104222.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

ADS (LUXEMBOURG) THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 103.823.

Les comptes de clôture au 14 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(104223.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

SEMERARO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.209.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 octobre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100000.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ASYRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.274.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASYRIS S.A.

Signature

(099974.3/3580/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BERBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.066.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099980.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

HEMI LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 112.152.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Mr Michael Hecker, director of companies, residing in Paudex, Chemin de la Bernadaz, 46, Switzerland, duly represented by M^e Benoît Duvieusart, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Lausanne, on November 18, 2005;

and

- Mr Etienne Mouthon, Director of companies, residing in Vesenz, chemin des Tattes, 23, Switzerland, duly represented by M^e Benoît Duvieusart prenamed, by virtue of a proxy given in Geneva, on November 16, 2005.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HEMI LUXEMBOURG.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two hundred sixty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 264,250.-) represented by five thousand two hundred and eighty-five (5,285) shares, divided into:

- two thousand six hundred forty-two (2,642) Class A shares,
 - two thousand six hundred forty-two (2,642) Class B shares,
 - one (1) Class C shares,
- all with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

The rights and obligations attached to the shares of each Class, as defined in the present Articles of Association, shall be identical except to the extent not otherwise provided by the law or by the present Articles of Association.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other surviving shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of three managers, which do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may only be dismissed for legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two members of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency as determined in the good faith judgment of the Chairman, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers (including by conference-call, videoconference or by other similar means of communication). Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety of such communications will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager (including the Chairman), for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Where there is more than one class of shares and the resolution to be adopted by the general meeting is such as to modify the respective rights thereof, the resolution must, to be valid, fulfill the conditions as to attendance and majority laid down in the preceding paragraphs.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders for the distribution of dividends, provided however that:

i) if on or before 31 December 2007, the Company has lost its right to exercise certain put option agreements concerning participations in Sweden and Finland, as duly evidenced by the board of managers, the holders of Class C shares shall be entitled to receive by priority to the other Class of shares and prorate to their respective holding of Class C shares, fifty per cent (50%) of the distributable profits of the Company, until an amount of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) has been cumulatively distributed to the Class C shares,

ii) if on or before 31 December 2007, the Company is vested in its right to exercise certain put option agreements concerning participations in Sweden and Finland, as duly evidenced by the board of managers, the holders of Class C shares shall be entitled to receive by priority to the other Class of shares and prorate to their respective holding of Class C shares, thirty per cent (30%) of the distributable profits, until an amount of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) has been cumulatively distributed to the Class C shares, taking into account the distribution made, if any, under (i) above, and

iii) thereafter, the Class C shares shall share in the distributable profit equally with the Class A shares and Class B shares, in proportion to their respective par value.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and the previous paragraph.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them, provided however that

i) would the Company be put into liquidation at a time it has lost its right to exercise certain put option agreements concerning participations in Sweden and Finland, as duly evidenced by the board of managers, the holders of Class C shares shall be entitled to receive by priority to the other Class of shares and, prorate to their respective holding of Class C shares, fifty per cent (50%) of the liquidation proceeds of the Company, until an amount of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) has been cumulatively distributed to the Class C shares (taking into consideration any distributions received by Class C shares pursuant to Article 22 (i) or (ii)),

ii) would the Company be put into liquidation at a time it is being vested in its right to exercise certain put option agreements concerning participations in Sweden and Finland, as duly evidenced by the board of managers, the holders of Class C shares shall be entitled to receive by priority to the other Class of shares and, prorate to their respective holding of Class C shares, thirty per cent (30%) of the liquidation proceeds, until an amount of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) has been cumulatively distributed to the Class C shares (taking into consideration any distributions received by Class C shares pursuant to Article 22 (i) or (ii)), and

iii) thereafter, the Class C shares shall share in the liquidation proceeds equally with the Class A shares and Class B shares, in proportion to their respective par value.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties declare to subscribe for the number of shares as mentioned hereafter:

Name of shareholders	Class A shares	Class B shares	Class C shares
Mr Michael Hecker, prenamed	2,641	2,642	
Mr Etienne Mouthon, prenamed	1		1
Total	2,642	2,642	1

In total five thousand two hundred and eighty-five (5,285) shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each are entirely subscribed and paid up as follows:

- Mr Mouthon: fully paid up his two (2) shares in cash for an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), so that an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) as is of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary,
and
- Mr Hecker: fully paid up his five thousand two hundred and eighty-three (5,283) shares through:
 - a partial contribution in cash for an amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-), so that an amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) as is of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary,
and
 - through a partial contribution in kind such as described hereafter:

Description of the contribution in kind

(i) twenty thousand (20,000) shares of the company incorporated under Swedish law, PREMIUM COFFEE SWEDEN AB, having its registered office in S-252 21 Helsingborg, Drottninggatan 7 and registered with the Swedish Register of Companies under the number 556683 4189.

The share capital of PREMIUM COFFEE SWEDEN AB amounts to two million of Swedish crowns (SEK 2,000,000.-) - equivalent to two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) - divided into twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one hundred Swedish crowns (SEK 100.-) each.

The present contribution represents 100% of the whole issued shares. The fair net valuation of this contribution is valued at two hundred ten thousand Euro (EUR 210,000.-).

The evidence of the existence and value of the shares of PREMIUM COFFEE SWEDEN AB and of its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a report of the board of directors of PREMIUM COFFEE SWEDEN AB signed in Lausanne at 15 November 2005, certifying:

- that the share capital of the Company is composed of 20,000 (twenty thousand) shares, with a total value of SEK 100.- (one hundred SEK), equivalent of 10.50 EUR (ten Euro and fifty cents), and each entirely paid up;
- that Mike Hecker is the registered holder of 20,000 (twenty thousand) shares in the Company, representing 100% of its share capital (the shares are collectively referred to as the «Shares»);
- that the Shares of the Company are freely transferable, in accordance with the relevant laws and the constitutional documents of the Company;
- that, according to the law, the transfer of the Shares to HEMI LUXEMBOURG is free from any restriction or formalities whatsoever;
- that no pledge, no lien, arrest, opposition, transfer or any other charger or rights of any third parties have been notified to the Company;

- that it is aware that the Shares are in the process of being contributed to HEMI LUXEMBOURG, and that upon completion of the Luxembourg notarial deed evidencing such contributions, it will record the change of ownership of the Shares in favour of HEMI LUXEMBOURG in the Company's share register;

(ii) four thousand one hundred and seventy-five (4,175) shares of the company incorporated under Finish law, PREMIUM COFFEE HOLDING OY, having its registered office in Finland, 00130 Helsinki, Rihardinkatu 1B and registered with the Finish Register of Companies under the number 1996505-6.

The share capital of PREMIUM COFFEE HOLDING OY amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into five thousand (5,000) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The present contribution of forty-one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 41,750.-) represents 83,5% of the whole issued shares. The fair net valuation of this contribution is valued at forty-one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 41,750.-).

The evidence of the existence and value of the shares of PREMIUM COFFEE HOLDING OY and of its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a report of the board of directors of PREMIUM COFFEE HOLDING OY signed in Lausanne at 16 November 2005, certifying:

- that the share capital of the Company is composed of 5,000 (five thousand) shares, with a total value of EUR 50,000.- (Euro fifty thousand), and each entirely paid up;
- that Mike Hecker has subscribed on behalf of HEMI LUXEMBOURG 4,175 shares in the Company, representing 83,5% of its share capital (the shares are collectively referred to as the «Shares»);
- that the Shares of the Company are freely transferable, in accordance with the relevant laws and the constitutional documents of the Company;
- that, according to the law, the transfer of the Shares to HEMI LUXEMBOURG is free from any restriction or formalities whatsoever;

- that no pledge, no lien, arrest, opposition, transfer or any other charge or rights of any third parties have been notified to the Company;
- that it is aware that the Shares are in the process of being contributed to HEMI LUXEMBOURG, and that upon completion of the Luxembourg notarial deed evidencing such contributions, it will record the change of ownership of the Shares in favour of HEMI LUXEMBOURG in the Company's share register.

The global fair net valuation of the contributions in kind is valued at two hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 251,750.-).

Proportional rate exemption request

Considering that it concerns an incorporation of a Luxembourg capital company through a partial contribution in kind of at least 65% (in this case 100% and 83,5% respectively) of financial stock companies (sociétés de capitaux) having their registered offices in a European Member State (Sweden and Finland, respectively), the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2. of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986 which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

PREMIUM COFFEE SWEDEN AB, a company existing under the laws of Sweden with the legal form of Aktiebolag which is a limited stock company, with registered office in S-252 21 Helsingborg, Drottninggatan 7 and registered with the Swedish Register of Companies under the number 556683 4189, is considered as a capital company even by the Swedish law as by the Luxembourg law, being in the scope of the European Council Directive of 17 July 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital (69/335/EEC).

Similarly, PREMIUM COFFEE HOLDING OY, a company existing under the laws of Finland with the legal form of Osakeyhtiö Aktiebolag which is a limited stock company, having its registered office in Finland, 00130 Helsinki, Rihardinkatu 1B and registered with the Finish Register of Companies under the number 1996505-6, is considered as a capital company even by the finish law as by the Luxembourg law, being in the scope of the European Council Directive of 17 July 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital (69/335/EEC).

«The unpaid tax amount is due if the buyer company doesn't keep, during a period five years from the date at which the exempted tax operation has been carried out, all the shares of the other company - and at least sixty-five per cent of the share capital of that company - that it owns following that operation, including the shares acquired before and owned at the moment of said operation.

The exemption tax benefit will however be kept if, during this period of five years, the shares are transferred in the frame of an operation exempted of tax by virtue of the here above provision or of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union (article 4-1 of the law of 29th of December 1971).

This exemption may also be maintained under certain conditions if the company whose shares are contributed is liquidated within the five years period. In this case, the exemption is maintained provided that the company which received the contributed shares receives, further to this liquidation, a portion of the assets and liabilities of the other company being not lower, in percentage, to the shareholding that the company which received the contributed shares was holding in the share capital of the other company at the moment of the liquidation of this latter.»

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. that the number of managers of the Company be set at three;
3. that the following persons are appointed manager of the company:
 - a. Mr Michael Hecker, director of companies, born on January 18, 1961, in Tel-Aviv, residing in Paudex, Chemin de la Bernadaz, 46, Switzerland,
 - b. Mr Etienne Mouthon, Director of companies, born on February 27, 1966 in Paris, residing in Vesenez, chemin des Tattes, 23, Switzerland,
 - c. Mr Jean-Marc Auvray, chartered accountant, born on June 24, 1966 in Geneva, residing in La Conversion, Chemin du Mâcheret, 29, Switzerland;
4. that their term of business shall be for an unlimited period of time;
5. KPMG LUXEMBOURG are appointed as «Réviseurs d'entreprises» of the company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Michael Hecker, dirigeant d'entreprises, demeurant à Paudex, Chemin de la Bernadaz, 46, Suisse, dûment représenté par Maître Benoît Duvieusart, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lausanne le 18 novembre 2005;

et

- Monsieur Etienne Mouthon, Directeur du Développement, demeurant à Vesenz, chemin des Tartes, 23, Suisse, dûment représenté par Maître Benoît Duvieusart, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 16 novembre 2005.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet social - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les propriétaires actuels des parts sociales créées ci-après, et toute personnes qui pourrait en devenir propriétaire, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

Elle pourra exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HEMI LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 264.250,-) représenté par cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq (5.285) parts sociales, réparties en:

- deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales de Classe A,
- deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales de Classe B, et
- une (1) part sociale de Classe C,

d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe visées ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voie lors des assemblées générale ordinaire ou extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés rassemblant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne peuvent être révoqués que pour de justes motifs.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par celui-ci.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président, et le cas échéant un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, à apprécier de bonne foi par le Président, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut remplacer plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires). Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le Président, ou en son absence, par le vice président ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par un gérant.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Toutefois, lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises aux paragraphes précédents.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale, sous la réserve toutefois, que:

i) si avant le 31 décembre 2007 ou au plus tard à cette date, la Société a perdu son droit d'exercer certains contrats d'option de vente relatifs à des participations en Suède et en Finlande, tel que dûment prouvé par le conseil de gérance, les porteurs de parts sociales de Classe C auront droit à recevoir, en priorité par rapport aux autres parts sociales et au pro rata des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent, cinquante pour cent (50%) des revenus distribuables de la

Société jusqu'à ce qu'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) aie été, cumulativement, distribué aux parts sociales de Classe C,

ii) si avant le 31 décembre 2007 ou au plus tard à cette date, la Société est investie de son droit d'exercer certains contrats d'option de vente relatifs à des participations en Suède et en Finlande, tel que dûment prouvé par le conseil de gérance, les porteurs de parts sociales de Classe C auront droit à recevoir, en priorité par rapport aux autres parts sociales et au pro rata des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent, trente pour cent (30%) des revenus distribuables de la Société, jusqu'à ce qu'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) aie été, cumulativement, distribué aux parts sociales de Classe C, en prenant en considération les distributions qui pourraient avoir eu lieu sous (i) ci-avant, et

iii) par la suite, les porteurs de parts sociales de Classe C auront un droit équivalent aux parts sociales de Classe A et B dans les revenus distribuables de la Société.

La Société peut distribuer des dividendes intérimaires dans le respect des conditions de la loi et des règles ci-dessus.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, sous la réserve toutefois que:

i) si la Société est mise en liquidation à un moment où elle a perdu son droit d'exercer certains contrats d'option de vente relatifs à des participations en Suède et en Finlande, tel que dûment prouvé par le conseil de gérance, les porteurs de parts sociales de Classe C seront en droit de recevoir, en priorité par rapport aux autres parts sociales et au pro rata des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent, cinquante pour cent (50%) du produit de la liquidation de la Société jusqu'à ce qu'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) ait été, cumulativement, distribué aux parts sociales de Classe C (en tenant comptes des distributions reçues par les parts sociales de Classe C en vertu de l'article 22 (i) ou (ii)), et

ii) si la Société est mise en liquidation à un moment où elle est investie de son droit d'exercer certains contrats d'option de vente relatifs à des participations en Suède et en Finlande, tel que dûment prouvé par le conseil de gérance, les porteurs de parts sociales de Classe C seront en droit de recevoir, en priorité par rapport aux autres parts sociales et au pro rata des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent, trente pour cent (30%) du produit de liquidation de la Société, jusqu'à ce qu'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) ait été, cumulativement, distribué aux parts sociales de Classe C (en tenant comptes des distributions reçues par les parts sociales de Classe C en vertu de l'article 22 (i) ou (ii)), et

iii) par la suite, les porteurs de parts sociales de Classe C auront un droit équivalent aux parts sociales de Classe A et B dans les produits de liquidation de la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ces mêmes parties comparantes ont déclaré souscrire au nombre de parts sociales ci-après énoncés:

Nom de l'associé	Parts sociales de Classe A	Parts sociales de Classe B	Parts sociales de Classe C
M. Michael Hecker, prénommé	2.641	2.642	
M. Etienne Mouthon, prénommé	1		1
Total	2.642	2.642	1

Le total des parts sociales entièrement souscrites est donc de cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq (5.285) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros EUR 50,- et ces parts sociales sont libérées comme suit:

- Monsieur Etienne Mouthon: a entièrement libéré ses deux (2) parts sociales en espèces pour un montant de cent euros (EUR 100,-), de telle sorte qu'un montant de cent euros (EUR 100,-) se trouve désormais à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné,

et

- Monsieur Michael Hecker a entièrement libéré ses cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (5.283) parts sociales comme suit:

- un apport partiel en espèces d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), de telle sorte qu'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve désormais à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné,

et

- un apport partiel en nature tel décrit ci-après:

Description de l'apport en nature

(i) vingt mille (20.000) parts sociales de la société de droit suédois, PREMIUM COFFEE SWEDEN AB, ayant son siège social en S-252 21 Helsingborg, Drottninggatan 7 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés en Suède sous le n° 556683 4189.

Le capital social de PREMIUM COFFEE SWEDEN AB s'élève à deux millions de couronnes suédoises (SEK 2.000.000,-) - équivalent à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,- EUR) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent couronnes suédoises (SEK 100,-) chacune.

Le présent apport porte donc sur 100% de la totalité du capital souscrit. L'évaluation nette de cet apport porte donc sur deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-).

La preuve de la propriété, de la valeur des parts sociales de la société PREMIUM COFFEE SWEDEN AB et de la réalisation effective de l'apport a été donnée au notaire instrumentant à travers un rapport du conseil d'administration de la société PREMIUM COFFEE SWEDEN AB, signé à Lausanne le 15 novembre 2005;

(ii) quatre mille cent soixante-quinze (4.175) parts sociales de la société de droit finlandais PREMIUM COFFEE HOLDING OY ayant son siège social en Finlande, 00130 Helsinki, Rihardinkatu 1B et immatriculée au registre de commerce et des sociétés en Finlande sous le n° 1996505-6.

Le capital social de PREMIUM COFFEE HOLDING OY s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le présent apport à hauteur de quarante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 41.750,-) porte donc sur 83,5% de la totalité du capital souscrit. L'évaluation nette de cet apport porte donc sur quarante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 41.750,-).

La preuve de la propriété, de la valeur des parts sociales de la société PREMIUM COFFEE HOLDING OY et de la réalisation effective de l'apport a été donnée au notaire instrumentant à travers un rapport du conseil d'administration de la société PREMIUM COFFEE HOLDING OY, singé à Lausanne le 16 novembre 2005.

L'évaluation nette globale des apports en nature est évaluée à deux cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 251.750,-).

Requête en exonération du droit proportionnel d'apport

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une constitution d'une société de capitaux luxembourgeois par apport partiel en nature d'au moins 65% (en l'occurrence, respectivement 100% et 83,5%) de sociétés de capitaux ayant leur siège social dans un Etat de l'Union Européenne (Suède et Finlande), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

PREMIUM COFFEE SWEDEN AB, une société de droit suédois sous la forme de Aktiebolag qui correspond légalement à une société anonyme, avec siège social à S-252 21 Helsingborg, Drottninggatan 7 et enregistrée au registre de commerce et des sociétés en Suède sous le n° 556683 4189, est une société de capitaux, considérée comme telle tant par la loi suédoise que par la loi luxembourgeoise entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

De même, PREMIUM COFFEE HOLDING OY, une société de droit finlandais sous forme de Osakeyhtiö Aktiebolag, qui correspond légalement à une société anonyme, avec siège social en Finlande, 00130 Helsinki, Rihardinkatu 1B et enregistrée au registre de commerce et des sociétés en Finlande sous le n° 1996505-6, est une société de capitaux, considérée comme telle tant par la loi finlandaise que par la loi luxembourgeoise entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

«Le montant du droit non perçu est dû si la société acquérante ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société - qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces parts sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.

Le bénéfice de l'exonération peut également être maintenu à certaines conditions, si la société dont les parts ont été apportées est liquidée dans la période de cinq ans. Dans ce cas, l'exemption reste acquise pourvu que la société acquérante obtienne, à la suite de cette liquidation, une partie du patrimoine de la société acquise non inférieure, en pourcentage, à la participation que la société acquérante avait dans le capital de la société acquise au moment de la mise en liquidation de cette dernière.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue Erasme, à L-1468 Luxembourg.
2. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à trois.

3. Sont nommés gérants et membres du conseil de gérance:

- a. Monsieur Michael Hecker, dirigeant d'entreprises, né le 18 janvier 1961 à Tel-Aviv, et demeurant à Paudex, Chemin de la Bernadaz, 46, Suisse;
- b. Monsieur Etienne Mouthon, directeur du Développement, né le 27 février 1966 à Paris, demeurant à Vesenz, chemin des Tartes, 23, Suisse;
- c. Monsieur Jean-Marc Auvray, expert-comptable, né le 24 juin 1966 à Genève, demeurant à La Conversion, Chemin du Mâcheret, 29, Suisse.

4. Leur mandat aura une durée indéterminée.

5. KPMG LUXEMBOURG est nommé Réviseurs d'entreprises de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Duvieusart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 83, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

G. Lecuit.

(104500.3/220/552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MONASTYRSKY, ZYUBA, SEMENOV & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.258.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

(099981.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CLARENCE CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 21, Haaptstrooss.

R. C. Luxembourg B 98.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour CLARENCE CONCEPT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903480.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2005.

SAN PANTALEO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du mardi 28 juin 2005 que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 18 avril 2005 et qu'en l'absence d renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Serge Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102567.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LYX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099983.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

PMK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099986.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

**GALEA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. GALEA FINANCE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.112.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(100004.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

**GALEA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. GALEA FINANCE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(100003.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE JEITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 7, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 104.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour BOULANGERIE-PÂTISSERIE JEITZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903481.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 novembre 2005.

EURO ART LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Hury.
R. C. Luxembourg B 104.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903538.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

LE GRAIN DE SEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange.
R. C. Luxembourg B 102.170.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903539.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

KIETSCHTER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 13, rue des Alliés.
R. C. Luxembourg B 101.260.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903540.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

LUMINART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 15.368.

Aujourd'hui, le 19 septembre 2005,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme LUMINART S.A., savoir:

- 1.- Monsieur Marc Kaufmann, maître-électricien, demeurant à L-8705 Useldange, 1A, rue de la Gare,
- 2.- Monsieur Claude Kaufmann, maître-électricien, demeurant à L-8706 Useldange, 7A, rue d'Arlon,
- 3.- Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebanler.

A l'unanimité des voix ils ont nommé directeur, Monsieur Fernand Ries, employé privé, demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 5, rue de la Gare.

En ce qui concerne la gestion journalière, la société sera valablement engagée par la signature individuelle du directeur. Dans toutes autres circonstances, elle sera engagée par la signature conjointe du directeur et d'un administrateur.

Fait à Ehlerange, le 19 septembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100043.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

LUCIEN HEINZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9744 Deiffelt.
R. C. Luxembourg B 106.536.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903541.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

ETANGS DE MECHELSBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 20, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 95.949.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903542.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

ETANGS DE MECHELSBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 20, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 95.949.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903543.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

FIGESTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 71.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100232.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FIGESTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 71.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100236.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FIGESTCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 71.389.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100239.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LUCARNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.159.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination LUCARNON S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 27 octobre 2010, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'ad-

ministration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

1.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A.	3.099	actions
2.- RAMLUX S.A.	1	action
Total	3.100	actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

a) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

b) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Jamoigne (Belgique).

c) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 14, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104770.3/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LOKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.303.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099988.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

HARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 81.176.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099990.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

BLUE CROWN INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 112.179.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

both here represented by Mr Livius Gorecka, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on November 18, 2005.

The said proxies, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of BLUE CROWN INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, so far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The shares shall be transferable to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by liquidation, bankruptcy or insolvency of any partner.

Title III. Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of the majority of the managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Art. 10. Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the partners, the partners are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the partners whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of partners is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority partners holding the majority of shares in the Company.

Title IV. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

Art. 12. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its partners.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the partners. However, the partners may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title V. Dissolution

Art. 14. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Title VI. General provisions

Art. 15. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the relevant laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named manager of the Company for an unlimited period with power to bind the Company by its sole signature is:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Livius Gorecka, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de BLUE CROWN INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. La liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de la majorité des gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 10. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre reommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Titre IV. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Titre V. Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés, et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prequalifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prequalifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle: - VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 2) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 82, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105059.3/230/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.477.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099992.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

COIFFURE ANNETTE ET GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbrück, 26, rue de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 99.000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 novembre 2005, réf. DSO-BK00003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903544.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

DAHM GREGOR ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch.
R. C. Luxembourg B 92.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2005, réf. DSO-BJ00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903545.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

SCHOLTES ET BRAUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.773.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2005, réf. DSO-BK00073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 15 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903546.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

ETABLISSEMENTS GUY SCHUH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 11, rue d'Ell.
R. C. Luxembourg B 103.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2005, réf. DSO-BK00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 15 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903547.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

SCHONGZENTRAL GOEDERT-DELLERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 91-93, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.369.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2005, réf. DSO-BK00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903563.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 novembre 2005.

SCHONGZENTRAL GOEDERT-DELLERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 91-93, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.369.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2005, réf. DSO-BK00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903564.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 novembre 2005.

REPCO 8 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.726.

In the year two thousand and five, on the eighth of November, at 10.15 a.m.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 8 S.A., a company having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.726 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Aurélie Melchior, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Maître Frédérique Hengen, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I. According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) divided into 2,478 shares of category A («Shares A») and 822 shares of category B («Shares B») being together with shares A «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of an authorized capital and authorised issue of loan note in an aggregate maximum amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) and granting of a relating power of attorney to the board of directors of the Company for a period of three years starting from the date of publication of the extraordinary general meeting to be held on the basis of the present agenda, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital by way of board meetings;

2. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the creation of an authorised capital by way of the creation of a third paragraph that shall henceforth be read as follows:

In its English version:

«Art. 5. Share Capital - Authorised Capital

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

3. Appointment of Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Lebanon (Beirut) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, as ordinary director of the Company, for a term ending on February 23, 2006;

4. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and/ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to create an authorized capital and authorised issue of loan note in a maximum aggregate amount of EUR 5,000,000.- (five million Euro) and to subsequently authorise the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company and/or to issue the loan note(s)

within the limits of the newly created authorized capital by way of board meetings for a period of three years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed in accordance with law.

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company and to add a third paragraph to article 5 of the articles of association so as to reflect the creation of an authorised capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital - Authorised Capital

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Third resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to appoint Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Lebanon (Beirut) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, as ordinary director of the Company, for a term ending on February 23, 2006.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.30 a.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they sign together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit novembre, à 10.15 heures.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 8 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.726, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, en date du 15 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutateur, Maître Frédérique Hengen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le Président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 2.478 Actions A et 822 Actions B (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y eu de convocation préalable.

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'un capital autorisé et autorisation de l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant global maximum de 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) et délégation de pouvoir afférente au conseil d'administration de la Société, pour une période de trois ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant se tenir sur base du présent agenda, d'augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé par la tenue de réunions du conseil d'administration;

2. Subséquent amendement de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création d'un capital autorisé par la création d'un troisième paragraphe qui devra désormais être lu comme suit dans sa version française:

Art. 5. Capital Social - Capital Autorisé

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisé dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.»

3. Nomination de Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né au Liban (Beirut) le 29 juin 1966, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, en qualité d'administrateur ordinaire de la Société, jusqu'au 23 février 2006;

4. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de créer un capital autorisé et d'autoriser l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant maximum de 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) et de subséquentement autoriser le Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société et/ou d'émettre le ou les emprunts obligataires endéans les limites du capital autorisé nouvellement créé par voie de la tenue de réunions du conseil d'administration pour une période de trois ans à compter de la publication du présent acte, au conseil d'administration de la Société, laquelle période peut être renouvelée en conformité avec la loi.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société et d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 5 des statuts afin de refléter la création d'un capital autorisé, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social - Capital Autorisé

5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisé dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation in-

tervenue; et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né au Liban (Beirut) le 29 juin 1966, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, en qualité d'administrateur ordinaire de la Société, jusqu'au 23 février 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Rabia, A. Melchior, F. Hengen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(104622.3/230/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

REPCO 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.726.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1848 du 8 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(104624.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

RESTAURANT CHINOIS LONG ZHU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 12, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 98.062.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2005, réf. DSO-BI006747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903548.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2005.

MALERBETRIEB BURG & KIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6858 Muenschecker, 6, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 50.261.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

S. Kirch / Ch. Burg

Les gérants

(903554.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 novembre 2005.

PROPINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(099994.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

M.A.H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.644.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(099995.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

PAINWORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 18, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 98.950.

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrizio Vitali, employé privé, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Schifflange,
- 2.- Monsieur Joël Debilde, employé privé, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 27, rue Aline et Emile Mayrisch, ici représenté par Maître Isabelle Girault, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 novembre 2005, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
- 3.- Madame Joëlle Debry, employée privée, épouse de Monsieur Joël Debilde, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 27, rue Aline et Emile Mayrisch.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Patrizio Vitali, Monsieur Joël Debilde et Madame Joëlle Debilde-Debry, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PAINWORLD, S.à r.l., avec siège social à L-2339 Luxembourg, 18, rue Christophe Plantin, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 343 du 26 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.950.

2. Monsieur Joël Debilde, prénommé, représenté comme dit, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Patrizio Vitali, prénommé, ici présent et ce acceptant, les vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée PAINWORLD, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de quinze mille euros (EUR 15.000,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Madame Joëlle Debilde-Debry, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Patrizio Vitali, prénommé, ici présent et ce acceptant, les vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée PAINWORLD, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de quinze mille euros (EUR 15.000,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

5. Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

6. Monsieur Patrizio Vitali, Monsieur Joël Debilde et Madame Joëlle Debilde-Debry, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

7. Les cédants déclarent que les cinquante (50) parts sont leur propriété et qu'elles sont entièrement libérées; qu'elles sont libres de tout privilège, sûreté, option, gage, droit de rétention ou autres limitations et peuvent être librement transférées.

8. Les cédants déclarent avoir présenté à Monsieur Patrizio Vitali, prénommé, tous les documents et actes, et avoir fourni toutes les informations et données, sans en avoir omises ni dissimulées, pour que le cessionnaire puisse se former une appréciation réelle de tous les éléments de la cession.

Les cédants confirment et garantissent que la comptabilité est conforme à la loi et que le bilan au moment de la cession des parts représente la situation réelle de l'actif et du passif de la société et qu'ils assurent, de façon solidaire et indivisible, la responsabilité pour tout préjudice que le cessionnaire pourrait subir suite à une présentation incorrecte ou incomplète des bilans et/ou autres documents sociaux.

9. Ensuite, Monsieur Patrizio Vitali, prénommé, seul associé de la société qui est désormais une société à responsabilité limitée unipersonnelle après réalisation de ces cessions de parts, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,00) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Patrizio Vitali, employé privé, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Schifflange.»

10. Ensuite, l'associé unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Joël Debilde, prénommé, de ses fonctions de gérant administratif et de Madame Joëlle Debilde-Debry, prénommée, de ses fonctions de gérante technique de la société, et de leur donner décharge pleine et entière.

Monsieur Patrizio Vitali, prénommé, est dès lors gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

11. Monsieur Joël Debilde et Madame Joëlle Debilde-Debry, prénommés, déclarent renoncer à toute revendication à l'égard de Monsieur Patrizio Vitali, prénommé, et de la société PAINWORLD, S.à r.l. dans le cadre des présentes.

12. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

13. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Vitali, I. Girault, J. Debry, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

E. Schlessler.

(104561.3/227/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

PAINWORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 18, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 98.950.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

E. Schlessler.

(104563.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

SKANDIA REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 25.381.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the eighth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Nathalie Krachmanian, Legal Manager of AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) S.A., with professional address at 19, rue de Bitbourg, Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), Company registration number 502017-3083, having its registered office at Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm, Sweden, by virtue of a proxy given on October 20, 2005, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state:

1) That SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), prenamed, is the sole shareholder of SKANDIA REASSURANCE S.A., a «société anonyme», with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, number B 25.381, incorporated under the denomination of

STANDARD UNION REASSURANCE, in short form SUR, by deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on December 24, 1986, published in the Mémorial C, number 86 of April 6, 1987.

2) That the Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 14, 2001, published in the Mémorial C, number 944 of June 20, 2002.

3) That the capital of the company is fixed at one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-seven Euro sixty-two cent (1,239,467.62 EUR) divided into five thousand (5,000) shares without a par value.

4) That SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), prenamed, has become the single owner of all the shares of SKANDIA REASSURANCE S.A.

5) That SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), prenamed, acting as sole shareholder, declares the anticipated dissolution of SKANDIA REASSURANCE S.A. with immediate effect and decides to appoint AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, as liquidator.

6) That SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ) is vested with all the assets and liabilities of SKANDIA REASSURANCE S.A. and that it commits itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally liable for all contingent, presently unknown liabilities.

7) That full discharge is granted to the present directors and to the liquidator of SKANDIA REASSURANCE S.A. for the exercise of their mandates.

8) That the books and documents of SKANDIA REASSURANCE S.A. are kept during a period of five years at the registered office of the company at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nathalie Krachmanian, Legal Manager de AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), enregistrée sous le numéro 502017-3083, ayant son siège social à Sveavägen 44, S-103 50 Stockholm, Suède, en vertu d'une procuration sous seing privé du 20 octobre 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), préqualifiée, est l'actionnaire unique de la société anonyme SKANDIA REASSURANCE S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.381, constituée sous la dénomination de STANDARD UNION REASSURANCE, en abrégé SUR, suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 décembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 86 du 6 avril 1987.

2) Que les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 944 du 20 juin 2002.

3) Que le capital social de la société est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

4) Que SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), préqualifiée, est devenue seul propriétaire de toutes les actions de SKANDIA REASSURANCE S.A.

5) Que SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ), agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de SKANDIA REASSURANCE S.A., avec effet immédiat et décide de nommer AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, comme liquidateur.

6) Que SKANDIA INSURANCE COMPANY LTD (publ) est investie de tous les actifs et passifs de SKANDIA REASSURANCE S.A. et qu'elle s'engage à reprendre tous les actifs, passifs et engagements de la société dissoute, ainsi qu'à être personnellement responsable de tous passifs éventuels, actuellement inconnus.

7) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au liquidateur de SKANDIA REASSURANCE S.A. pour l'exécution de leur mandat.

8) Que les livres et documents de SKANDIA REASSURANCE S.A. seront conservés pour une période de cinq ans au siège de la société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

En conséquence, la comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Krachmanian, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

P. Frieders.

(104557.3/212/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.195.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2005

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs, en remplacement de Madame Jeanne Piek et Messieurs Didier Kirsch et Claude Faber, administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de REVILUX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104340.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MOBICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 104.202.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

(903552.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 novembre 2005.
